



Equip'Loisirs S.A.S

9 rue du Pré du Canal - 17600 SAUJON

Tél : 05 46 02 23 78

E-Mail : contact@sealyos.fr

www.sealyos.fr

BON DE COMMANDE 2026

Date : _____

Lieu : _____

Par : _____

Montant H.T. : _____

● CLIENT

Nom, Raison Sociale : _____

Numéro RCS : _____

TVA Intracommunautaire (Impératif depuis le 01/10/2019) : _____

Adresse du Magasin : _____

Adresse Mail : _____

Adresse du Domicile (Impératif) : _____

Tel : _____ Fax : _____

● LIVRAISON

Date : _____ Lieu : _____

Jour de Fermeture : _____

● RIB

Intitulé Banque : _____

Code Banque : _____ Guichet : _____ N° de Compte : _____ Clé : _____

BIC : _____ IBAN : _____

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE 2026 : SEALYOS – Société EQUIP'LOISIRS S.A.S

Les clauses stipulées ci-dessous sont portées à la connaissance de la Clientèle et font la loi des parties.

Le Tarif ne constitue pas une offre, nos marchandises sont facturées au cours du jour de la livraison.

Les Prix peuvent être modifiés sans préavis, suite à une conjoncture économique anormale, changement de parité des monnaies ou augmentation du fret maritime.

Les Eco-Taxes peuvent être sujettes à une revalorisation de leur montant par les organismes de collecte en début d'année.

● 1- Livraison :

Nos Marchandises, même vendues et expédiées Franco, voyagent toujours au risque et péril du destinataire. Les réclamations ne peuvent être admises que dans les 8 jours suivant la réception des marchandises ou factures. Passé ce délai, elles seront considérées comme nulles. Il appartient donc aux destinataires de vérifier l'état et le poids des colis à l'arrivée et, le cas échéant de faire toutes les réserves utiles auprès du transporteur, de La Poste ou de la SNCF (Art. 105 et 106 du Code de Commerce). Aucun retour de marchandise ne sera accepté sans accord préalable et en aucun cas en Port Dû.

Les délais de livraison ne sont donnés qu'à titre indicatif sans aucune garantie (tout retard, de quelque durée que ce soit, ne pouvant donner lieu à pénalité ou refus de la marchandise), nous déclinons toutes responsabilités en cas de retard dans les livraisons.

● 2- Port :

Minimum de commande 250 € H.T. Franco 600€ H.T. pour toute la France métropolitaine. Le transport maritime pour les Îles est à la charge du client. Pour toute commande passée pour une autre destination, l'enlèvement de la marchandise et le règlement du transport seront à la charge du client. Enlèvement dans nos locaux situés : 9 rue du Pré du Canal - 17600 SAUJON

FRAIS DE TRANSPORT		
250€ < Commande < 400€	400€ < Commande < 600€	Commande > 600€
20 €	10 €	FRANCO

Les frais de transports indiqués ci-dessus ne prennent pas en compte les frais maritimes (Îles). Les frais maritimes supplémentaires devront être à la charge intégrale du client.

● 3- Facturation :

Nos marchandises seront facturées au cours du jour de la livraison effective sans qu'il soit tenu compte de la date de réception de la commande.

Exerçant une activité de metteur sur le marché et inscrit au registre national géré par l'ADEME, voici nos numéros d'immatriculation au registre :

> FR016224_10FTD7 pour la filière Ameublement.

> FR016224_12GYNI pour la filière Jouet

● 4- Conditions de Paiement :

Nos factures sont payables : Au Comptant NET, au maximum à 30 Jours Fin de Mois le 15 par traite, par chèque, par virement (loi n°2008-776 du 04/08/2008).

De Convention expresse, et sauf report sollicité à temps et accordé par nous, le défaut de paiement de nos marchandises à l'échéance fixée entraînera :

- L'exigibilité immédiate de toute somme restante due, quel que soit le mode de paiement (par traite acceptée ou non).

- Dans le cas où le paiement intégral n'interviendrait pas à la date prévue par les parties, le vendeur se réserve le droit de reprendre la chose livrée et de résoudre le contrat. Pas d'escompte en cas de paiement anticipé.

Tout retard de paiement engendre une pénalité minimum par mois de retard de 3 fois le taux d'intérêt légal en vigueur ainsi qu'une indemnité forfaitaire de recouvrement de 40€.

-Tout incident de règlement (impayé ou prorogation d'échéance) entrainera automatiquement l'envoi contre remboursement de toute nouvelle commande. Les agios liés à ces incidents seront automatiquement ajoutés au débit du compte client.

Les engagements pris par nos vendeurs ne sont valables qu'après acceptation de notre part. Nos Factures sont payables à Société EQUIP'LOISIRS S.A.S 17600 SAUJON.

● 5- Réserve de Propriété :

Nous nous réservons la propriété des marchandises jusqu'au paiement complet du prix par l'acheteur. Notre droit de revendication porte aussi bien sur les marchandises que sur leurs prix si elles ont déjà été revendues

● 6- Lieu de Juridiction :

En cas de contestation, de litige ou de procédure contentieuse, le Tribunal de Commerce de Saintes sera seul compétent, même en cas d'appel ou pluralité de défenseurs, la domiciliation des Effets de Commerce

● 7- Avoir :

Nous n'acceptons aucun retour de marchandises invendues.

Concernant la reprise éventuelle de marchandises pour un autre motif, aucune marchandise ne sera reprise après un délai de 3 mois de facturation. Pour activer la création des avoirs pour des marchandises retournées, nous recommandons d'indiquer sur les étiquettes accompagnant le colis, le numéro de la facture correspondante ainsi que le motif du retour. Nous nous réservons le droit de refuser les marchandises objet de ce retour.

Toute expédition en retour devra être faite en PORT PAYE.

Date et Signature



Equip'Loisirs S.A.S

9 rue du Pré du Canal - 17600 SAUJON

Tel : 05 46 02 23 78 - Fax : 05 46 02 31 57

E-Mail : contact@sealyos.fr

www.sealyos.fr

Conditions particulières de ventes Spécialistes

● 1- CONDITIONS COMMERCIALES COMMANDES SAISONNIÈRES :

Pour toutes commandes de présaison passées		
Avant Fin Janvier 2026	En Février 2026	A partir de Mars 2026
Remise de 5% + Prix Promo (Tarif Général)	Remise de 3%	Prix Tarif Général

● 2 - LIVRAISON

Toutes les commandes de présaison devront être intégralement livrées avant le 01/07/2026. Après cette date, les reliquats ne seront plus pris en compte.

● 3 - PAIEMENTS : (Suivant la loi n° 2008-776 du 04/08/08 de modernisation de l'économie)

- LIVRAISON MARS → ÉCHÉANCE AU 15 MAI 2026
- LIVRAISON AVRIL → ÉCHÉANCE AU 15 JUIN 2026
- LIVRAISON MAI → ÉCHÉANCE AU 15 JUILLET 2026
- LIVRAISON JUIN → ÉCHÉANCE AU 31 JUILLET 2026

- REASSORT JUILLET / AOÛT → PAIEMENT LE 25 DU MOIS SUIVANT

PAIEMENT ANTICIPÉ : Un escompte de 3 % est accordé pour tout règlement anticipé de vos commandes de présaison, **reçu impérativement avant le 31 janvier 2026**. Les livraisons de ces commandes auront ensuite lieu à compter du mois de mars 2026.

Fait à :

Date et Signature